



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
CHEDDITE FRANCE
à
CLÉRIEUX

Cahier de recommandations

dossier approuvé le :

**Direction départementale
des Territoires de la
Drôme**



Recommandations relatives à l'utilisation ou à l'exploitation

Préambule

L'article L 515-16 V du code de l'environnement prévoit :

« A l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, les plans de prévention des risques technologiques peuvent, en fonction du type de risques, de leur gravité, de leur probabilité et de leur cinétique :

...

V. - définir des recommandations tendant à renforcer la protection des populations face aux risques encourus et relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des voies de communication et des terrains de camping ou de stationnement de caravanes, pouvant être mises en œuvre par les propriétaires, exploitants et utilisateurs. »

Recommandations tendant à renforcer la protection des populations

Pour le PPRT de Cheddite France à Clérieux, ces recommandations s'appliquent en zone bleu b.

Pour les constructions existantes dans la zone b et à usage d'habitation, il est recommandé un renforcement des structures du bâti (ouvertures et toitures) pour résister à un niveau de surpression de 50 mbar notamment par la pose de volets bois ou métalliques.

En cas de changement de menuiseries, les nouvelles fenêtres seront de type retardateur d'effraction avec un ancrage des dormants renforcé.

Même en l'absence de changement d'habillage extérieure, il est recommandé de saisir toute opportunité (avant modification ou réalisation d'isolation intérieure ...) pour réaliser un renforcement de l'ancrage des menuiseries extérieures existantes.

Un guide applicatif est à disposition sur le site :

http://www.ineris.fr/centredoc/cahier_appli_vulnerab_bati_surpress_web.pdf .